ASSOCIATION INTERCOMMUNALE Police NyonRégion CONSEIL INTERCOMMUNAL

Saint-George, le 11 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POLICE NYON RÉGION

CONVOCATION séance ordinaire n° 09-2025

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil Intercommunal de l'Association Police Nyon Région est convoqué en assemblée le :

MERCREDI 07.05.2025 à 20h00
Nyon, route de Champ-Colin 4 - Bâtiment SDIS

Ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentations (suite démissions)
3. Approbation du procès-verbal PV08-2024, séance du 18.09.2024
4. Approbation de l'ordre du Jour
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications du Comité de Direction
7. Préavis N°01/2025 – Comptes 2024 (COGEST)
8. Préavis N°02/2025 – Rapport de gestion 2024 (COGEST)
9. Elections statutaires – (reprise de la fréquence, rappel de la préfecture)
10. Elections dans les commissions :
 Crans, supp COGEST & statuts PNR /// **Nyon**, statut du personnel
11. Divers

N.B. : les documents annexes, PV, préavis, sont disponibles sur le site de la police (accès sécurisé pour les membres du conseil intercommunal). **https://extranet.police-nyon-region.ch/login**

La séance sera suivie d'un verre de l'amitié offert par commune de Crans.

*Nous rappelons que la présence de chacun(e) est obligatoire. Les absences aux séances doivent être excusées avant la séance, dans la mesure du possible par écrit. Toute communication au bureau peut être déposée à l'adresse **bourquir@carabon.ch***

Prochaine séance du Conseil intercommunal : les dates et les lieux seront communiqués.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

Le Président — Jacques Auberson

Le Secrétaire — Raphaël Bourqui

Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	09 - 2025	
Séance	ordinaire	
Date	07.05.2025	
Lieu	Nyon – route de Champ-Colin 4 - Bâtiment SDIS	
Heure	20h00	Fin de séance à 21h00
Auteur PV	Raphaël Bourqui (Secr)	
Distribution	aux personnes ci-dessous	
Prochaine séance	**17 septembre à Prangins**	

Présent(e)s	Non-présent(e)s	
Auberson Jacques (Prés) Alberti Marina de Bourbon Parme Louis Böhler Patrick Bossert Henri Braunwalder Alex Duszewska Jolanta Federau Alexander Gauthier-Jaques Yves (Vice-Prés) Pégada Jean-Emmanuel Pittet Marc Pommaz Quentin Ramseier André Rolim Gonçalves Mario Sauerlaender Michael Seguy Alexia Soldini Sacha Uldry Doris Vuadens Sacha Vuagniaux Christine Vuille Jean-Pierre	Excusé(e)s Absent(e)s Démissions	 Diserens Marius Gennai Ilithyia

Séances 2025 :
Conseil intercommunal à 20h00
17 septembre à Prangins --- 12 novembre (date de réserve) 2025 à Crans.
Commission COGEST à 18h00 à l'Hôtel de Police :
20 août (Budget) -- 27 août (réserve)

Ordre du jour :

1. Appel 2
2. Assermentation 2
3. Approbation du procès-verbal PV08-2024, séance du 18 septembre 1024 2
4. Approbation de l'ordre du jour 2
5. Communications du Bureau du Conseil 3
6. Communications du Comité de Direction 3
7. Préavis 01/2025 – Comptes 2024 (CoGest) 3
8. Préavis 02/2025 – Rapport de gestion (CoGest) 3
9. Elections statutaires 4
10. Elections dans les commissions : 4
11. Divers 4

Le Président salue le CoDir, Madame Vouillamoz Secrétaire générale (SecrGene), M.Ramel Secrétaire adjoint (SecrAdj), les membres du conseil ainsi que M.Schmidt Commandant de la PNR (Cmdt), le Capitaine Dessarzin.

Le Président remercie la commune de Nyon pour la mise à disposition de la salle et pour la collation à l'issue de la séance.

Prés : ouvre la séance à 20h00.

Délibérations :

1. Appel

Quorum : 22 membres sur 22 sont présents, le quorum (12) est atteint. Pour rappel le président ne vote pas

2. Assermentation

Prés : M. Marius Diserens (Nyon) est démissionnaire
M. Alexandre Dupuis (Nyon) est assermenté.
La fonctions libérée par M.Diserens est repourvue au point 10.

Mme Ilithyia Gennai (Nyon) est démissionnaire
M. Mario Rolim Gonçalves (Nyon) est assermenté.

3. Approbation du procès-verbal PV08-2024, séance du 18 septembre 1024

Prés : soumet le procès-verbal.
Décision : **accepté par 15 voix favorables, 2 abstentions**

4. Approbation de l'ordre du jour

Prés : constate que la convocation est conforme aux statuts.
Les élections statutaires sont à effectuer annuellement. Sur demande de la Préfecture, elles se dérouleront dorénavant à la première séance de l'année.
Elles figurent au point 10.
Suite aux démissions les commissions sont à étoffer, elles figurent au point 11.
L'OJ est soumis au vote.
Décision : **accepté à l'unanimité**

5. Communications du Bureau du Conseil

Prés : la séance ordinaire du 12 novembre (en réserve) est à maintenir dans vos agendas.

la présence du secrétaire suppléant est demandée pour la prochaine séance par le président.

l'ordre du jour annonce que la collation de fin de séance et offert par la commune de Crans. Le bureau s'excuse pour cette coquille, c'est la ville de Nyon qui invite.

6. Communications du Comité de Direction

RFL : en 2024, 72'000 amendes d'ordres ont été dressées. L'augmentation est croissante d'année en année et a fortement influencé la charge de travail administratif. La solution trouvée pour soulager les collaborateurs s'est orientée sur l'externalisation afin de libérer des ressources plus en lien avec les fonctions de la police.

Les gilets pare-balles, dont l'achat a été validé par le préavis 5/2024 ont été introduits.

3 aspirants ont débuté la formation à Savatan.

7. Préavis 01/2025 – Comptes 2024 (CoGest)

M. Pommaz : explicite les points prépondérants du rapport puis lit les conclusions
Les frais pour l'électricité sont particulièrement élevés. Une étude est en cours pour en déterminer la cause et évaluer des solutions de réduction de la consommation.

M.Bossert : interroge au sujet du contrat de prestations délivrées à Crassier et qui ne fait pas l'objet d'une séparation dans les comptes.

SecrGene : il est prévu d'introduire cette précision dans la prochaine présentation des comptes.

SecrAdj : le revenu généré par le différentiel (recettes des amendes sous déduction des frais) est marginal pour cet exercice. La tarification est établie à l'unité des prestations fournies. Il est prévu de traiter le dossier par une comptabilité analytique.

Prés : Constate qu'il n'y a plus de question et soumet au vote

Décision : **accepté à l'unanimité**

8. Préavis 02/2025 – Rapport de gestion (CoGest)

M. Pommaz : lit les conclusions du rapport.

M.Bossert : relève une grosse charge financière (CHF 65'500) pour l'informatique.

RFL : le Cap Dessarzin apporte les explications dans la présentation qui suit la séance.

RFL : l'assemblée est remerciée pour les décisions prises en relation avec les deux préavis, elles démontrent la confiance accordée à la PNR et au Codir

L'établissement du budget est en cours. Le recul depuis le début de l'exploitation de l'hôtel de police permet d'affiner la planification des charges. La consommation élevée d'électricité fait effectivement l'objet d'une analyse en vue de déterminer les possibilités d'économies.

Prés : constate qu'il n'y a plus de question et soumet au vote.

Décision : **accepté à l'unanimité**

9. Elections statutaires

Prés : en référence à l'art 10 des statuts, il doit être procédé aux élections annuelles : **du Président, du vice-Président, des scrutateurs et leurs suppléants.**

Rappelle que la présidence du Codir et du Conseil ne peut pas être attribuée à la même commune (Nyon est donc exclu des candidatures à la présidence du Conseil). En revanche la fonction de vice-Président n'est pas touchée par cette restriction.

cède la place au vice-président pour conduire la première élection.

Vice-Prés : propose M.Auberson qui accepte d'être candidat pour une réélection à la présidence. Un appel est lancé, il n'y a pas d'autre candidature.
M.Auberson est réélu **Président, à l'unanimité**

Prés : prend à nouveau la direction de la séance. M. Yves Gauthier-Jaques qui accepte d'être candidat est proposé pour sa réélection à la vice-présidence.
Un appel est lancé, il n'y a pas d'autre candidature.
M. Gauthier-Jaques est réélu **vice-Président** par acclamation.

sont réélus scrutateurs, par acclamation : **M. Soldini et M. Pégada**
sont réélus scrutatrice et scrutateur, par acclamation : **Mme Duszenska** et **M. Louis De Bourbon Parme**

10. Élections dans les commissions :

Prés : **Crans supp COGEST** est élu(e) par acclamation : **M. Henri Bossert,**
Crans statuts PNR est élu(e) par acclamation : **M. Quentin Pommaz,**
Nyon statut du personnel est élu(e) par acclamation : **Mme Doris Uldry.**

11. Divers

Vice-Prés : demande des informations au sujet de la préparation des patrouilles pour la communication dans les interventions face aux jeunes adultes qui est différente de celle des adultes (programme ou outils pédagogiques).

Cmdt: la formation de Savatan intègre cette dynamique à l'appuis de jeux de rôles. Elle implique une approche psychologique dans la communication. Dans le cadre de l'encadrement professionnel, des débriefings réguliers permettent d'évaluer les réactions pour qu'elles soient adaptées.

RFL : si des personnes s'estiment mal traitées, elles peuvent saisir la commission de déontologie pour s'exposer le cas.

M.Pittet : constate qu'a plusieurs reprises, les conseils de fin d'année se déroulent à la même date que ceux de l'ORPC. C'est un problème pour les conseillers qui doivent siéger aux deux assemblées. Une coordination serait souhaitée pour l'éviter.

Prés : cette remarque est enregistrée.

Mme Alberti : des personnes ont remarqué, vers l'UAPE de la Combe, des comportements relevant de trafics avec notamment des prises de fuite.

RFL : il ne faut pas s'exposer à des risques, la réaction dans ce genre de situation est de faire appel à la Police pour qu'elle dépêche une patrouille.

Prés : Clôt la séance

Le Président Le Secrétaire